
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} février 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0110

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} février 2023, en y retirant les points 12.001 à 12.010 et le point 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0111

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0112

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0113

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 0114

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE23 0115

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Segma Recherche (9198-1118 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie, pendant un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 840,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19636;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 568,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1226744010

CE23 0116

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Michel Morelli Designers inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en design industriel pour la définition et l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale et le suivi de prototypage et de fabrication d'une gamme de mobiliers urbains accessibles universellement et répondant aux besoins des personnes âgées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19655;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1226745001

CE23 0117

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de M. Huynh Vinh An Nguyen, un immeuble situé au 7085, rue Louis-Hémon, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, constitué du lot 2 167 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 315,2 mètres carrés, à des fins de logement social, pour la somme de 1 530 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;

- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de M. Huynh Vinh An Nguyen, ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure du Québec, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239652001

CE23 0118

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Société en nom collectif Levac, un immeuble situé au 2250, rue Plessis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 885 088 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 568,4 mètres carrés, à des fins d'habitation, pour la somme de 2 250 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Société en nom collectif Levac, ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure du Québec, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239652002

CE23 0119

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à l'Université de Montréal, afin de soutenir la réalisation de la 90^e édition du congrès de l'Acfas, pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228006003

CE23 0120

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovia à Montréal, pour l'année 2023;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1229622005

CE23 0121

Il est

RÉSOLU :

d'accepter un don de lanternes traditionnelles chinoises de la Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal, pour l'événement Jardins de lumière du Jardin botanique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1236312002

CE23 0122

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1 673,38 \$ relative à la participation de Mme Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de participer à la Conférence sur les collectivités durables 2023 de la Fédération canadienne des municipalités, qui se tiendra à Ottawa, du 7 au 10 février 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1239687001

CE23 0123

Il est

RÉSOLU :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membres au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) :

- Reconduire le mandat de Mme Anne-Marie Sigouin, pour une durée d'un an;
- Reconduire le mandat de M. Peter McQueen, pour une durée d'un an; et
- Reconduire le mandat de Mme Valérie Patreau, pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1226335006

CE23 0124

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1222837003

CE23 0125

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 31 décembre 2022, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600001

CE23 0126

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} et le 31 décembre 2022, conformément au « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » et à l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1239600002

Levée de la séance à 10 h 36.

70.001

Les résolutions CE23 0110 à CE23 0126 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint